

cette année ne sont pas basés sur des principes corrects, ou que ces frais qui ont toujours par le passé été placés au compte du capital et qu'il a déclaré ne pas avoir été ainsi placés, ont été correctement placés au compte capital. Je viens maintenant à considérer l'autre côté du compte; et j'admets franchement qu'il y a matière ouverte à refaire la question si un premium sur un emprunt doit être attribuable aux recettes de l'année; je dis que conformément aux états antérieurs qui contiennent cet item dans leurs recettes vous devez placer ce premium dans les recettes de l'année. Mais c'est là une question secondaire entièrement. Je demande à l'hon. monsieur s'il a assez d'argent, et s'il en a, comme il est de fait qu'il en a, il ne lui convient pas de venir de l'avant et dire qu'il faut taxer le peuple pour réaliser ces \$345,000 qu'il a actuellement reçues comme premium sur l'emprunt. L'hon. monsieur ne peut dire qu'il n'a pas l'argent disponible pour rencontrer les dépenses courantes de l'année. J'admets franchement que l'hon. monsieur nous a donné une bonne raison, de son point de vue, pour laquelle il entend que ces matières de premium et d'escompte doivent disparaître du compte du revenu et des dépenses. Il dit: " Dans quelle position serais-je l'année prochaine, si je ne changeais pas ce système? Cela est très-bien lorsque je traite de l'emprunt de M. TILLEY donnant un premium de \$345,000, mais l'année prochaine je serai forcé de mettre deux millions d'escompte sur mon emprunt sur l'autre côté du compte. L'hon. monsieur nous a en conséquence donné la raison pourquoi il manifestait le désir d'introduire un nouveau système et de changer la position de cet item, dans les comptes publics. L'hon. monsieur en passant en revue les remarques que j'ai faites à la Chambre n'a pas mis en doute les montants que j'ai placés au crédit du gouvernement comme ayant été reçus sous l'opération des nouvelles taxes, pour les deux mois et demi, et le montant escompté dans le département du Revenu de l'Intérieur. L'hon. monsieur a accepté ma contestation telle qu'elle se trouve.

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Non.

L'HON. M. TUPPER.—Si l'hon mon-

sieur n'en a pas agi ainsi, je le défie maintenant de dire devant la Chambre que je n'ai pas placé l'estimé extérieur du montant reçu, sous les nouvelles taxes, pour les deux mois et demi, lorsque je l'ai fixé à \$546,000. Cela est-il mis en doute?

L'HON. M. CARTWRIGHT.—Certainement.

L'HON. M. TUPPER.—Maintenant, je désire qu'il me dise comment il se fait, s'il n'a pas taxé le peuple du pays pour un montant de trois millions en frappant toutes les marchandises passées en anticipation du tarif, durant deux mois et demi, comment il se fait, dis-je, qu'il puisse avoir plus de \$546,000 pour la période de ces deux mois et demi. Il ne peut pas exiger plus, s'il admet que seulement trois millions de nouvelles taxes ont été imposées. Mais le fait que l'hon. monsieur a passé par-dessus cet état, doit être considéré comme une admission qu'il est exact. Déduisant du surplus total de \$1,722,215 la somme de \$1,071,611, représentant le montant reçu pour nouvelles taxes, et le montant qui a été escompté dans le département du revenu, il resterait un surplus de \$649,604. L'hon. monsieur n'osant contester tel état, il en accepte virtuellement l'exactitude. J'ai traité seulement celui au moyen duquel il était possible d'établir le montant imaginaire de déficit de l'hon. monsieur, et c'est au sujet de la question de savoir s'il y avait eu une anticipation du revenu provenant des Douanes aussi bien que du Revenu de l'Intérieur; et j'ai prouvé que pendant six mois, les impôts—six mois durant lesquels l'hon. monsieur a démontré qu'il y avait eu une décroissance des importations entrées pour consommation, de un million et demi comparativement à l'année précédente — avaient augmenté de \$2,429,113; et lorsque j'ai fait la preuve de cette chose, j'ai eu le soin d'écartier la possibilité pour l'hon. monsieur de se servir de l'argument qu'il y avait un seul dollar d'escompte se rattachant au revenu des Douanes. J'ai déjà attiré l'attention de l'hon. monsieur ainsi que celle de la Chambre sur le fait qu'il avait adopté un nouveau mode de préparer les Comptes Publics, afin de faire une augmentation apparente de dépenses et une diminution apparente de recettes. Il y a un